Entrée en première année des Instituts d'Études Politiques

Conditions générales d'inscription

de printemps
2018-2019

► Inscription \(\neq \)

Pour s'inscrire à l'un des stages intensifs ou au cycle continu IEP de Province tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier total. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ou nul ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le règlement s'effectue en un seul versement à l'inscription.

L'accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription.

► Garantie IPESUP et conditions d'annulation ∨

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

Toute inscription annulée avant le début des cours sera intégralement remboursée.

Une fois le stage commencé, aucun remboursement ne pourra plus être effectué, quel que soit le motif de l'annulation.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

► Extraits du règlement intérieur

La présence aux cours et aux devoirs est obligatoire. En cas d'absences non justifiées, de retards répétés, de résultats insuffisants... la Direction peut prononcer l'exclusion d'un élève avec ou sans avertissement préalable.

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

ginic d'acces domain sur la rue.			
Je certifie avoir pris connaissance c	des conditions d'inscrip	tion et d'annulation	et les accepter
Montant total de l'inscription	Fait à	Le (
Signature précédée de la mentio	on lu et approuvé.		

Entrée en première année des Instituts d'Études Politiques

IEP Province 1^e année Stages intensifs

Inscription ▼	
NOM PRÉNOM	
Adresse	
Code postal Ville	
Tél. fixe Tél. mobile	
e-mail @	
Bac préparé en 2018-2019 Bac+1	
Section Mention (candidats bac+1 seulement)	
> Stage(s) choisi(s) et concours préparé(s) ▽	
Stage d'hiver nº1 (16-22 février, zones A et B)	960 €
Module optionnel "IEP Bordeaux"	+170 €
Stage d'hiver n°2 (23 février-1er mars, zones A et C)	960 €
Module optionnel "IEP Bordeaux"	+170 €
Stage de printemps nº1 (13/14 - 19/20 avril à préciser, zones A et B)	960 €
Module optionnel "IEP Grenoble"	+85 €
Stage de printemps n°2 (20/21 - 26/27 avril à préciser, zones A et C)	960 €
Module optionnel "IEP Grenoble"	+85 €
Stages cumulés hiver (1 ou 2) + printemps (1 ou 2) Hors modules optionnels "Bordeaux" et/ou "Grenoble" à ajouter le cas échéant. Remplir néanmoins les cases précédentes	1.820 €

Rappel: l'inscription à l'IPESUP n'entraîne aucunement l'inscription aux IEP. Celles-ci sont à effectuer individuellement par les candidats auprès des IEP aux dates spécifiques prévues.

■ Date et signature obligatoires ci-contre



2018-2019

Ne rien inscrire Réservé au secrétaria

Entrée en première année des Instituts d'Études Politiques

Conditions générales Stages intensifs de printemps 2018-2019 Sans Transcription

► Inscription \(\neq \)

Pour s'inscrire à l'un des stages intensifs de printemps IEP de Province tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier total. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ou nul ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le règlement s'effectue en un seul versement à l'inscription.

L'accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription.

► Garantie IPESUP et conditions d'annulation ∨

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

Toute inscription annulée avant le début des cours sera intégralement remboursée.

Une fois le stage commencé, aucun remboursement ne pourra plus être effectué, quel que soit le motif de l'annulation.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

► Extraits du règlement intérieur

La présence aux cours et aux devoirs est obligatoire. En cas d'absences non justifiées, de retards répétés, de résultats insuffisants... la Direction peut prononcer l'exclusion d'un élève avec ou sans avertissement préalable.

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

Via a IDECLID	L
Visa IPESUP	L
	L
	Г
	Г
	Г
	Г
	Г
	т



su.	Cadre réservé au secrétariat
74F	Paris, le Mademoiselle, Monsieur,
22	Nous avons bien reçu votre inscription à nos stages intensifs "IEP de Province" 2018-
Ğ	2019 et vous en remercions.
gu	Stage d'hiver nº1 (16-22 février, zones A et B)
Ja	Module optionnel "IEP Bordeaux"
NO.	Stage d'hiver n°2 (23 février-1er mars, zones A et C)
itte,	Module optionnel "IEP Bordeaux"
Š	Stage de printemps n°1 (13/14 - 19/20 avril, à préciser, zones A et B)
18, ruedu Cloître Notre-	Module optionnel "IEP Grenoble"
, re	Stage de printemps n°2 (20/21 - 26/27 avril, à préciser, zones A et C)
18	Module optionnel "IEP Grenoble"
0	Stages cumulés hiver (1 ou 2) + printemps (1 ou 2)
5	Votre dossier est complet
Ŋ	incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :
Ø	
.4	Le secrétariat des inscriptions